

Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (Médecins spécialistes).

Etape 1 : Mettre à jour votre logiciel Medistory

Si vous ne disposez pas de Vigipaiement, **vous devrez faire des feuilles de soin papier.**

Votre logiciel Medistory a-t-il été mis à jour dans les **6 derniers mois** ?

- OUI : Parfait, vous pouvez passer à l'étape suivante
- NON : Appelez le **01 75 85 96 78** pour le paramétrage de l'acte

Etape 2 : Ajoutez l'acte Téléconsultation en favoris

1. Ouvrez **Express Vitale**
2. Cliquez sur "**Paramètres**"
3. Cliquez ensuite sur "**NGAP**", puis ajouter l'acte avec le code TCG ou TC
4. Cliquez sur "**Modèle**", puis "**Enregistrer comme modèle**"
5. "**Valider**"
6. Répétez ces étapes (3 à 5) pour créer de nouveaux modèles en fonction des différentes majorations que vous effectuez
 - ➔ Par exemple : "**TCG**" + "**MEG**" pour les enfants de -5 ans